N° 3462 — 9e Année — CINQ CENTIMES — Mercredi 8 Décembre 1897

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs. — Un an 24 francs
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
Annonces diverses . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —
Les annonces sont reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

Nous publierons dans quelques jours un nouveau roman :

LE NAUFRAGÉ

Par HENRY HAZART

On retrouvera, dans cet ouvrage, les qualités qui distinguent l'auteur du *Mystère de Nantes*, du *Billet sanglant*, de l'*Homme aux 600,000 francs*, de *Trente ans ou la Vie d'un Joueur*, et de tant d'autres œuvres, que le succès a rendues populaires par le feuilleton et la livraison illustrée.

Nul, mieux qu'**Henry HAZART**, ne sait présenter et développer une action poignante et mystérieuse, qui ne soit point basée sur des situations banales.

Ayant dirigé durant plusieurs années le service de reportage d'un important journal parisien, il a eu l'occasion de mettre à profit ses dons de puissant observateur.

Il en est sorti romancier de premier ordre, et nous ne saurions mieux le prouver qu'en disant qu'il a été le seul collaborateur de Jules Mary.

LE NAUFRAGÉ

captivera le lecteur d'un bout à l'autre. Il le conduira, sans une défaillance, vers un dénouement des plus dramatiques que nous connaissions.

EST-CE FINI ?

En avons-nous fini avec l'affaire Dreyfus ? La France va-t-elle être enfin délivrée de cet affreux cauchemar qui l'obsédait depuis plus d'un mois et qui avait bouleversé tous les esprits ? Va-t-elle pouvoir respirer et reprendre une vie normale et moins agitée ?

Il serait téméraire de l'espérer.

Les défenseurs de Dreyfus ne semblent pas s'incliner devant la déclaration solennelle de M. le général Billot. M. Scheurer-Kestner, notamment, directement atteint, va, dit-on, sortir de l'attitude effacée où il s'était trop volontiers complu jusqu'ici, et s'expliquer résolument à la tribune du Sénat.

Si désireux que nous soyons de voir le terme de cette attristante affaire, nous serons heureux de connaître les explications de l'honorable sénateur.

Nous ne sommes point de ceux qui prétendent accabler, sans lui permettre de se défendre, ce vieux républicain. Nous connaissons son passé, et l'inattaquable intégrité de son caractère. Nous savons qu'il est un ardent patriote, parent de Jules Ferry, collaborateur de Gambetta à la *République française*, ami intime du général Billot lui-même.

Pour qu'il n'ait pas craint de se jeter à corps perdu dans une aussi terrible aventure, pour qu'il n'ait pas hésité à en affronter les périls, sans autre intérêt que le souci de réparer ce qu'il croyait être une effroyable erreur judiciaire, il faut que des faits, des documents, des preuves, aient dicté sa conduite.

Ces faits, ces documents, ces preuves, quels sont-ils ?

Et, si, comme les déclarations du ministre de la guerre semblent l'établir, il a été trompé, s'il a été victime d'une généreuse illusion, il lui appartient de venir franchement à la tribune du Sénat, dont il est le vice-président, à la face du pays tout entier, confesser son erreur et rétracter la suspicion qu'il a fait peser, pendant des semaines, sur le verdict prononcé par la justice militaire.

Voilà le devoir de M. Scheurer-Kestner, et nous sommes convaincus qu'il ne s'y dérobera pas.

Mais, tout ne sera pas dit pour cela.

L'instruction ouverte contre le commandant Esterhazy va encore déchaîner les passions.

Si cette instruction aboutit à une ordonnance de non-lieu, on peut espérer qu'elle clôturera l'ère des scandales au milieu desquels nous nous débattons. Mais si, au contraire, comme il est plus probable, en raison de la similitude de l'écriture du commandant avec celle du bordereau attribué à Dreyfus, et en raison aussi des lettres incroyables écrites par ce singulier officier et qui ne permettent point son maintien dans les cadres de l'armée française, M. Esterhazy est déféré à un conseil de guerre, c'est la période d'agitation prolongée jusqu'à la décision de ce tribunal ; c'est le jugement qui a condamné Dreyfus remis en question et instruit de nouveau : et l'on peut prévoir au milieu de quelles colères et de quelles violences la justice militaire devra rendre sa sentence.

Du moins, ce nouveau procès pourra-t-il être instruit publiquement, au grand jour de l'audience, de façon que la plus complète lumière soit faite sur ces turpitudes, que la religion de tous soit éclairée, et qu'on ne puisse plus prétendre, comme l'affirment les amis de Dreyfus à propos de son procès, que la loi a été violée, que les garanties accordées par elle à l'accusé lui ont été ravies, et qu'il a été condamné sans avoir pu se défendre, sans que son défenseur ait eu connaissance des charges relevées contre lui et qui ont déterminé le verdict ?

Cette fois encore, malheureusement, nous craignons bien que la raison d'État n'intervienne et ne fasse prononcer le huis-clos.

Cette raison d'État, en l'espèce, on ne nous indique point sur quoi elle se fonde.

On parle vaguement de la nécessité de ne pas « brûler » les agents qui ont découvert la trahison de Dreyfus et qui sont encore en activité de service.

On raconte que les documents qui ont établi la culpabilité du traître ont été dérobés à l'ambassade d'Allemagne, et on craint de provoquer des complications diplomatiques.

Quoi qu'il en soit de ces racontars, c'est au gouvernement à mettre ces dangers possibles en balance avec les graves inconvénients que présenteront de nouveaux débats à huis-clos.

Si l'affaire Esterhazy n'est pas jugée publiquement, les mêmes suspicions qui se sont exercées contre le procès Dreyfus se renouvelleront, et nous n'en aurons jamais fini avec ces abominables polémiques qui déconsidèrent la presse, l'armée et le pays tout entier.

Nous savons qu'il est très difficile d'émettre une opinion formelle en matière aussi délicate. Nous apprécions, comme il convient, la réserve et la prudence auxquelles sont tenus ceux qui ont la responsabilité des destinées de la patrie.

Encore éprouvons-nous une cruelle amertume, et un véritable sentiment de révolte, à la pensée qu'il nous faille nous incliner constamment devant les perpétuelles menaces de l'Allemagne ; que nous soyons astreints à tant d'égards et de circonspection vis-à-vis d'une nation qui ne s'inquiète jamais, elle, dans la conduite de ses affaires intérieures ou extérieures, de savoir si elle provoquera chez nous des froissements ou de légitimes irritations.

Dans d'aussi redoutables conjonctures, le principal souhait qu'on puisse former, c'est de voir les Français dépouiller un peu des partis-pris et des passions qu'ils ont apportés dans le débat soulevé par M. Scheurer-Kestner et par la famille Dreyfus.

Comme le fait justement observer un de nos plus distingués confrères royalistes, M. Cornély, « depuis deux semaines, la place publique est livrée à un certain nombre de neurasthéniques de plume qui se fichent de la justice, de la vérité, comme de leur première chemise. Comme ils n'ont jamais eu d'autres guides que leurs passions, ils ne comprennent pas les gens sans passions. Ils ont institué deux divisions parmi les Français : les amis de Dreyfus et les amis d'Esterhazy. De sorte qu'il était impossible d'avoir une opinion sur le moindre épisode de cette campagne *épique* sans être classé *parmi* les amis de Dreyfus ou les amis d'Esterhazy.

« Cela allait si loin qu'on n'avait même plus le droit de trouver bizarres les perquisitions exercées chez le colonel Picquart sous prétexte de chercher des allumettes, sans être rangé parmi les amis de Dreyfus, en vertu de ce raisonnement : Blâmer les perquisitions chez le colonel Picquart, c'est prendre parti pour lui. Or, il se dit convaincu de l'innocence de Dreyfus. Donc, prendre parti pour le colonel Picquart, c'est prendre parti pour Dreyfus. »

Ce sont ces « neurasthéniques à plume » comme dit M. Cornély, qui ont rendu si violente et si aiguë la crise que nous venons de traverser.

Espérons, sans trop nous bercer d'illusions, que dans la nouvelle phase qui s'ouvre, ils voudront bien montrer moins de véhémence et de colère, et qu'ils se laisseront guider davantage par le souci de la lumière, de la vérité, de la justice, et par l'intérêt de la patrie.

Georges ROBERT.

Echos et Nouvelles

La betail de la reine Victoria. — On va vendre comme tous les ans, à la Noël, les plus beaux produits de l'élevage royal. Il y aura 35 bœufs, 500 moutons et agneaux et 110 porcs de la plus belle venue.

***

Une généreuse donatrice. — La marquise du Chango décédée dernièrement, a légué par testament à la ville de Gray, une somme de 300,000 francs pour l'édification dans cette ville d'une maison de retraite pour la vieillesse.

***

Correspondance interplanétaire. — Le professeur Jeremiah Mac Donald, de New-York, a vu tomber un aérolithe à l'intérieur duquel se trouvait un morceau de métal avec lettres gravées et ressemblant fort à des hiéroglyphes égyptiens. Cet aérolithe viendrait de la planète Mars.

***

Curieuse trouvaille. — A Saint-Jean-de-Valériscle (Gard), des gamins s'amusant aux champs, ont trouvé dans un mur un appareil servant à frapper la monnaie et remontant à 1561. Il porte sur une face : « D. G. Franc et Rex. Henri cres III » et sur l'autre : « *Nomen Domini Benedictum*, 1561. »

***

Gâcher les plâtres. — Le conseil municipal de Barao a pris en considération, à l'unanimité, une motion réclamant une ordonnance qui interdira l'emménagement dans des maisons neuves qui ne sont pas suffisamment sèches.

LE CARNET D'UN CITADIN

La Manne de St-Nicolas

Il y a des gens qui ne croient pas aux miracles, sous le fallacieux prétexte que notre siècle n'en a point vus et qu'il faut remonter aux époques archaïques pour trouver trace d'un miracle véritablement probant.

— Jadis, prétendent les incrédules, on voyait des aveugles parfaitement guéris, des lépreux recouvrer la vue, de l'eau se changer subitement en vin (on fait de nos jours le miracle à l'envers). A présent, on en est réduit à vivre de légendes.

Et encore les écrits orthodoxes du temps passé *affirment qu'il y a eu des miracles. Les gens vivant à la fin du XIXe siècle seraient fort embarrassés de contester ce qui s'est passé, il y a des siècles, aussi restent-ils fort perplexes devant les souventirs qu'on leur impose, alors que rien autour d'eux ne vient corroborer, même dans la plus infime mesure, le passé.*

C'est pourquoi, forts contrits, ennuyés comme des gens à qui on aurait affirmé qu'à une certaine époque les souris mangeaient les chats, ils attendent un retour à la période miraculeuse.

Eh bien, cette période est arrivée et c'est avec une profonde satisfaction que nous avons l'honneur de porter la chose à la connaissance les masses.

Le temps déjà lointain des miracles est revenu. *Et voici des faits :*

Dans l'église de Bailleul, il y a en l'honneur de St-Antoine de Padoue deux troncs placés à quelques centimètres l'un de l'autre.

L'un est destiné à recevoir les demandes des fidèles ; l'autre les offrandes.

Et il se passe en la sainte église, des choses de ce genre :

Une fidèle dépose une question ainsi conçue :

— Ma constipation opiniâtre va-t-elle enfin céder ?

Aussitôt la question posée, il faut nécessairement laisser choir dans l'autre tronc une pièce de monnaie quelconque.

Puis, le fidèle s'en va, et le lendemain il dépose religieusement d'une main, une réponse à son propre question, et de l'autre, quelques pièces blanches.

Or, voici ce que répondit le fidèle qui, il y a cinq jours, se plaignait d'un excès de concentration au sein de ses tubes intestinaux :

— Ma purge m'a fait grand effet. Béni soit St-Antoine pour son délivrance.

Et ceux-ci tombaient en même temps dans le tronc voisin.

C'est un miracle fin de siècle. Mais il y a mieux.

La *Croix du Nord* vient de publier sous le titre : *La Manne de St-Nicolas*, un article qui ébranle toutes nos notions scientifiques.

Il paraît que les os de Saint-Nicolas, actuellement déposés à Bari, ville importante du littoral sud de l'Adriatique, transpirent abondamment, par tous les temps et même par toutes les températures.

Les os du saint suent infiniment plus que l'intérieur des bottes de tout un escadron de gendarmerie.

L'écoulement en question s'appelle : la *Manne*, le liquide secrété n'ayant pu être analysé. Comme étymologie, il paraît que cela vient — c'est *la Croix* qui nous instruit — de deux mots hébreux *Man-Hore*, empruntés au XVIe chapitre de l'Exode.

Cela vent dire, à ce que prétend *la Croix*, qu'est-ce que c'est ???

Cette transpiration mystérieuse donne un liquide qui n'est ni de l'eau, ni de l'huile.

Elle a déjà produit des *milliers d'hectolitres du liquide miraculeux et elle continue.*

Voici, à ce sujet, ce qu'en dit « le Parrain » dans son dernier article de la *Croix* :

« L'écoulement de la Manne remonte au 6 décembre de l'an 345, date de la mort de Saint-Nicolas. Après avoir commencé à Myre en Lycie, résidence épiscopale du glorieux thaumaturge, il n'est continué à Bari où sa dépouille mortelle a été transférée en 1087. C'est donc un miracle *quasi* fois séculaire.

Inutile d'ajouter que ce phénomène, qui n'a subi que deux interruptions assez courtes et toutes deux prédites, a produit des milliers d'hectolitres de ce liquide miraculeux qui, semoné par d'innombrables pèlerins à tous les bouts du monde, n'a cessé d'opérer une infinité de guérisons du corps et de l'âme.

*

Il résulte d'une très minutieuse analyse chimique *faite en janvier 1892 et dont j'ai le tableau sous les yeux*, que ce liquide n'est ni de l'eau, quoiqu'il y ressemble par le goût et la limpidité ; ni de l'huile, quoiqu'il en ait la consistance et l'onction ; ni de l'essence, quoiqu'il en volatilise ; ni du baume, quoiqu'il en ait souvent la suavité. C'est une substance tellement surchargée de principes organiques et même de menues enguites, qu'on est obligé de la filtrer pour soustraire ces précieux débris à toute profanation. »

Et le *Parrain* continue par cette nouvelle observation ;

Chaque fois que les saints ossements ont été retirés du leur sarcophage, pour être enveloppés d'étoffes precieuses, ils ont détrempé ces tissus jusqu'à ruisseler abondamment par terre. D'autre part, n'est-il pas étrange que des os qui devraient être desséchés depuis longtemps se conservent malgré l'action délétère de l'incessante humidité à laquelle ils sont soumis ?

Il est évident que voilà un miracle !

Des ossements qui au cours de quinze siècles ont transpiré plusieurs milliers d'hectolitres d'un liquide resté inconnu mais souverain contre les rhumatismes, les cors aux pieds, les maladies de peau, la teigne, la gale et les goîtres — l'on passe et des meilleurs — ces ossements constituent à coup sûr, l'élément le plus miraculeux qu'on ait encore vu au cours de ce siècle, y compris la piscine de Lourdes.

Il est bien fâcheux que les os de St-Nicolas transpirent à Bari. Si on pouvait les faire un peu sur par ici, nos populations ne seraient certainement pas fâchées de jouir du miracle et de bénéficier de ses effets.

Le *Parrain* affirme que le prodige de la Manne de Saint-Nicolas, à Bari, éclate de la même évidence que celui de la liquéfaction du sang de Saint-Janvier à Naples.

Ici, la réflexion du rédacteur de la *Croix* nous rend un peu perplexe !

Nous nous souvenons de l'histoire du général Championnet disant à l'évêque de Naples :

« — Si le sang de St-Janvier ne se liquéfie pas demain au saint sacrifice de la messe, je vous *prévions charitablement que je vous supprime* de ce monde de douleurs, par un feu de peloton dirigé sur votre auguste personne. »

L'évêque objecta qu'il n'était pas dans la foule mais Championnet qui n'aimait pas les discussions lui répondit :

« Prenez vos mesures, les miennes sont prises. »

Et le sang de Saint-Janvier entre le lendemain en ébullition avec les dits cors, qu'on fut obligé de mettre le pouce sur le bouchon pour l'empêcher de sauter.

Si Saint-Nicolas sue des hectolitres de liquide à l'aide des procédés napolitains usités à l'égard de Saint-Janvier, nous avons rester un peu *incrédule devant cette sudation.*

Néanmoins, nous ne savons rien de précis, *Le Parrain* nous dit que les os suent abondamment, alors qu'ils devraient être desséchés depuis 15 siècles.

Nous sommes de son avis quant à la dessication, *mais si vraiment la transpiration des os* de Saint Nicolas est si efficace, comment le rédacteur de la *Croix* n'en a-t-il pas apporté aux rhumatisants de nos hôpitaux ?

Un miracle à distance, c'est fort bien, mais encore faut-il ne pas le faire apprécier dans notre région ?

Tous les rhumatisants et gouteux tendent leurs membres endoloris.

Revérend *père de la Croix*, un peu de la sueur de ces os St-Nicolas s. v. p., pour tant de pauvres diables qui voudraient bien croire au miracle, et qui ne demanderaient qu'à chanter les louanges du saint, en battant des entrechats en son honneur.

Ou vous a permis, avez vous écrit, d'en envoyer quelque chose aux voisins dans des fioles plates portant l'image de St-Nicolas en costume d'évêque oriental.

Apportez vos fioles plates. Les hôpitaux du Nord vous attendent et n'oublient pas qu'il serait infiniment regrettable que votre abstention put faire supposer que le miracle de la transpiration est une blague et vous un blagueur. Mais, *Dieu merci, jamais nous n'admettrons, même un seul instant, cette abominable supposition, ô mon révérend.*

Le miracle est dans vos poches. Videz-les. *Gloria in excelsis...*

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

La réforme électorale

M. Emile Moreau, ancien député de Roubaix, étudie, dans le *Réveil du Nord*, les divers projets de réforme électorale et préconise le système d'Emile de Girardin : le scrutin uninominal.

Nous reproduisons de cet article, le passage suivant, qui montre dans quel état d'infériorité notre législation électorale place le département du Nord ; vis-à-vis des départements du Midi :

Il est évident que, dans l'état actuel, la représentation n'est qu'un mensonge : la circonscription de Tourcoing, par exemple, qui comptait 150.000 habitants, est représentée par un député, exactement comme l'arrondissement de Barcelonnette, qui ne possède que 15.000 habitants.

Et ce juste ! Si l'on faisait la comparaison des contributions payées par ces deux circonscriptions, base si chère aux conservateurs, la disproportion serait encore plus criante. Avec cet injuste système le département des Basses-Alpes, qui n'a que 130.000 habitants, est représenté par 5 députés, représentant, en moyenne, 26.000 habitants chacun, tandis que le Nord, dont la population dépasse 1.800.000 habitants, n'a que 21 députés, chacun d'eux représentant en moyenne 82.000 habitants.

Si le seul arrondissement de Lille, avec ses 200.000 habitants, était aussi représenté que celui des Basses-Alpes, il aurait 30 députés !

Si l'on prenait la base des impôts, si chère aux conservateurs, les Basses-Alpes, qui paient 484.000 fr., ayant 5 députés, le seul arrondissement de Lille, qui paie, en impôts directs et octroi, 18 millions et demi, devrait avoir 191 députés !

Mais nous ne prétendons pas la représentation proportionnelle à la richesse des départements et nous n'avons employé cet argument que pour montrer qu'un député, qui représente 84.000 fr. dans les Basses-Alpes a autant d'influence sur le vote du budget, qu'un de ses collègues de l'arrondissement de Lille, qui représente 2.300.000 francs d'impôts, ce qui ajoute, simplement, à l'absurdité d'une représentation aussi disproportionnée.

Et, en passant, nous vous faire remarquer que M. Martinon, qui trouve que les grandes villes ont trop de députés, est d'un département dont chacun des six députés représente une moyenne de 47.000 habitants, payant 60.000 d'impôts, la 256e partie de l'arrondissement de Lille !

LES DÉCISIONS des conseils de révision

On sait que, en vertu de l'article 33 de la loi *sur le recrutement, les décisions des conseils de* révision sont définitives et ne peuvent être attaquées devant le conseil d'Etat, qui pour incompétence, excès de pouvoir ou violation de la loi.

Il en résulte des erreurs ou des fautes commises que le ministre de la guerre est impuissant à réparer, à moins d'éluder un texte formel et de substituer ainsi l'arbitraire à la loi.

Par exemple, il est arrivé assez fréquemment que des jeunes gens n'ont pas obtenu les dispenses auxquelles ils avaient droit, parce qu'une erreur matérielle avait été commise par un conseil sur le vu de justifications inexactes ou parce que des pièces justificatives ne seraient pas les produites en temps utile par négligence des autorités administratives. Des cas inverses se sont aussi présentés, et des dispenses ont été indûment accordées sur l'attestation de pièces erronées. Mais les conseils ayant prononcé et le ministre étant, dans ces différentes circonstance, *lié par l'irrévocabilité de leurs décisions.*

Pour remédier à cette situation, le gouvernement vient de soumettre aux Chambres un projet de loi qui donne aux conseils de revision le pouvoir de réformer leurs propres décisions, lorsqu'il est établi que les pièces produites étaient entachées d'erreur, ou que le défaut de justification incombe à la négligence des autorités chargées de les établir et de les transmettre. En d'autres termes, les conseils de revision seraient institués juges des erreurs de fait, le conseil d'Etat demeurant seul juge des erreurs de droit.

LA POSTE PRIVÉE EN ALLEMAGNE

Un des services publics dont l'on concède le plus volontiers l'exploitation à l'Etat, c'est la poste, et cependant si l'on pouvait faire table rase de ce qui existe, si l'on était appelé à créer de toute pièce dans un pays nouveau le transport des lettres et des imprimés, on comprend que l'on fît appel à l'industrie privée.

En Allemagne, le monopole de l'Etat existe pour le transport des lettres fermées et des journaux politiques, d'une manière générale ; toutefois, dans la même localité, le droit *régulier n'existe pas pour le* transport des lettres, à condition qu'elles soient *originaires et à destination de la localité. Cette fa*cuse dans le monopole a permis, depuis quelques années, à l'industrie privée, de venir faire concurrence à l'Etat pour le transport des lettres, des cartes, des imprimés, pour l'émission de mandats et l'encaissement des quittances dans une soixantaine de villes (Berlin, Mannheim, Dresde, Munich, Gorlitz Elberfeld, Hambourg, Strasbourg, Lubeck, Darmstadt, Posen, Stuttgart, Hanovre, Cologne, etc).

Ces administrations locales, limitées à la ville même, ont effet au public des conditions plus avantageuses que l'Etat. A Berlin, le port d'une lettre dont le poids est limité à 15 grammes, coûte 10 pf. lorsque le service est fait par l'Etat, 3 pf. jusqu'à 100 grammes, lorsqu'il est fait par la *Compagnie du transport des paquets* ; le transport des imprimés coûte 1 pf. par 100 grammes, au lieu de 2 pf. lorsqu'il est fait sous bande ; les cartes postales coûtent 2 pf. au lieu de 5 pf. ; la distribution des imprimés par liste est taxée à 1 pf. 50 le mille ; une lettre recommandée coûte 10 à 15 pf., avec garantie jusqu'à concurrence de 20 M. Il y a cinq distributions par jour, 18 bureaux en ville ; la Compagnie possède 135 voitures, 193 chevaux. Pendée il y a quatorze ans, au capital d'un million M., elle a distribué, dans les trois dernières années, 25, 28, 30 0/0 de dividende.

En 1896-97, elle a transporté 68 millions de lettres, cartes et imprimés, 500.000 lettres recommandées, délivré 235.000 mandats, encaissé 1.000,000 de quittances, transporté 1.500,000 paquets et 60.000,000 de kilos de marchandises. Elle fait en outre le service des bagages en gares et celui des consignes à pour l'étranger. Elle accorde 10 0/0 de rabais lorsqu'on achète mille timbres à la fois. A Hanovre, la poste privée locale « *Mercure* » a distribué, en 1896, 2.750.000 lettres, 2.750.000 imprimés. Le port d'une lettre est de 1 pf. au lieu de 5. M. de Stephan avait essayé de se débarrasser de cette concurrence tout à fait légale, qui est une d'un besoin du public d'avoir un service local à un très bas prix, mais il ne pouvait rien au dehors de chiens mesquines. Son successeur, M. le général de Podbielski, veut reprendre la lutte contre les administrations privées.

R. DEGIFF.

Nos Dépêches

Par Fil Télé phonique spécial

Élections départementales

Conseil général — Canton d'Auch (Gers).

MM. Lasserre Dillon, conservateur, 1.017 voix élu ; Bascou, républ. 853.

Conseil d'arrondissement — Canton de Bournon (Ardèche).

M. Bochard, républicain, radic., 1.818 v., élu.

Conseil d'arrondissement — Canton de Berg (Ardèche).

MM. Bibière, républ. radical, 1,350 voix, élu ; Launol, radic, 1,217.

La Chambre

Séance du 6 décembre

La séance

Présidence de M. Sarrien, vice-président.

La séance est ouverte 2 heures.

Surtaxes d'octroi

La Chambre adopte un projet portant prorogation de surtaxes à l'octroi d'Halluin.

L'ÉLECTION DU HAVRE

M. Arthur Legrand dépose un rapport dont il donne lecture sur l'élection de M. Rispal dans la première circonscription du Havre. Il conclut à la validation.

Discours de M. Hubbard

M. Hubbard conteste l'élection. A la veille des élections générales, les élections partielles peuvent être considérées comme le prologue. Elles sont intéressantes à étudier de près.

Or, celle-ci est instructive. On y constate à la fois des faits de pression administrative et des faits d'ingérence cléricale. On y prend sur le fait le pacte entre le gouvernement et la droite. (Protestations au centre.) C'est d'ailleurs de tradition dans la Seine-Inférieure.

M. Maurice Lebon. — Je proteste. Vous n'avez pas le droit de dire que les députés de la Seine-Inférieure ont recours à la pression administrative et aux manœuvres cléricales pour se faire élire. (Applaudissements au centre et à droite. Exclamations ironiques à gauche).

M. Hubbard cite des faits. Le préfet, invité dans des banquets électoraux, y a prononcé des discours significatifs. L'orateur cite des passages.

M. Brindeau expose que M. Rispal a été appelé dans son département par un deuil, mais il a confiance en son bon droit et dans le jugement de la Chambre.

M. Hubbard poursuit au milieu des violentes interruptions du centre et de la droite.

Le Préfet a autorisé la création d'une chapelle contrairement aux lois concordataires, à condition que la Croix patronne M. Rispal.

Les instituteurs qui n'ont pas soutenu cette candidature ou qui sont restés fidèles à la loi en maintenant la neutralité de l'école ont été punis de peines disciplinaires. Des faits semblables s'étaient produits déjà dans une récente élection de la Haute-Saône. Une odieuse pression a été exercée sur des conseillers généraux. (Explosion de huées et de vociférations au centre et à droite.)

M. Jaurès. — C'est honteux. (Approbation à gauche).

M. le Président. — Je vous invite à vous borner à l'élection du Havre. (Protestations à gauche).

M. Hubbard. — Dans la Seine-Inférieure, on prépare l'entente qu'appelle la fédération républicaine : elle veut l'imposition des lois scolaires. C'est ce qu'hier demandait le congrès catholique de Paris (Huées au centre et à droite).

Nous vivons sous un Seine-Mas hypocrite. (Vifs applaudissements à gauche. — Vociférations à droite et au centre).

L'orateur fait allusion à l'élection de Bonneville, où dit-il, le sous-préfet estampillait la candidature ministérielle.

M. Faberot. — On veut trahir la République, mais nous veillons !

M. Hubbard. — On veut amener ici une majorité réactionnaire et cléricale. On aurait l'abolition des lois scolaires. Il n'est devoir des bons républicains de dénoncer ces agissements.

M. Hubbard est salué par les applaudissements de la gauche, tandis que le centre et la droite agitent les pupitres et les coupe-papiers.

Réponse de M. Barthou

M. Barthou. — Chaque jour, à tout moment, on dirige des attaques contre le Cabinet, au lieu d'agir sur un débat sur la politique générale. La politique *ment est prêt à s'expliquer et sur la direction générale de sa politique et sur ses conséquences.* (Très bien au centre.)

Depuis que je suis au pouvoir, il y a eu 42 élections partielles. Dix seulement ont été contestées, jamais on a fait allusion à la candidature officielle. Il en a été de même pour les 20 élections partielles du Sénat et pour les élections du renouvellement partiel par tiers. (Protestations)

M. Calvinhac. — Et celle de la Haute-Garonne.

M. Barthou. — *Je parle des élections partielles.*

M. F. Bérot. — Il n'avoue jamais. (Exclamations diverses).

M. Barthou. — Excepté celle du Doubs, où le ministre de l'Instruction publique a personnellement pris part au débats. Quant à celle de la Haute-Garonne, elle n'a pas porté sur la candidature officielle. M. Rabbard a parlé de l'élection de la Haute-Garonne.

M. Chauvin. — Vous n'avez pas à en parler. Le président a sympathisé M. Hubbard de parler.

M. Barthou. — *Dans cette élection il n'y a pas* eu de manifestation (Murmures).

M. Gaudin-Pinchon. — Je vous déclare, M. le Ministre, que toute la pression administrative a été faite contre moi. (Vifs applaudissements à gauche).

M. Barthou. — *Je m'étonne, mon cher collègue,* de votre protestation si tardive et si inattendue. (Applaudissements au centre et à droite).

M. Barthou. — Il n'est pas exact que le Préfet ait recommandé sur un discours M. Rivaud.

M. Gaudin. — Il a poussé le sacrilège de M. Siegfried.

M. Barthou. — Non. M. Gaudin, et s'il l'est fait je n'aurais pas admis l'intervention de M. Isaubert pour le dire au préfet de la Seine-Inférieure.

Ce fameux discours de Gaudin a été prononcé avant la période électorale et dans une circonscription autre que celle où avait lieu l'élection. Quant au grief qui consiste à dire qu'on a abusé de la tribune de l'église et du transformation d'une chapelle de couvent en chapelle paroissiale, il n'y a rien contrôlé en faites pour voir que cela n'est fait qu'après après l'élection. (Le reprenant vivement dans les rangs. (Exclamations à gauche).

Je conteste qu'M. Rivaud ait été soutenu par les ecclésiaux et je déporte gérant de son représentant M. M. Rabaud tout aussi vivement, qu'il le lui nettement. (Applaudissements au centre et à droite).

Réplique de M. Hubbard

M. Hubbard. — Je demande la parole.

La parole est donnée à M. Hubbard.

M. Hubbard. — M. le ministre de l'Intérieur vous dit : « Je suis qui m'a dénoncé ».

M. Barthou. — Je vous ai donné mes explications et je déclare encore que le gouvernement se solidarise entièrement avec le préfet. (Applaudissements au centre et à droite.)

M. Hubbard. — Il est regrettable que vous n'ayez pas fait la même déclaration devant le Sénat, quand on a blâmé voir par les agents de favoriser des compromissions électorales avec certainement un ministère de l'Intérieur. (Applaudissements à gauche.)

M. Hubbard parle encore de la campagne cléricale favorisée par une circulaire du ministère de l'Intérieur. (Applaudissements à gauche.)

Parlons d'ici là même chose, et j'ai dans ma serviette des quantités de lettres que je ne lirai pas pour ne pas faire frapper ces fonctionnaires. (Applaudissements).

Voilà comment vous préparez les élections par des actes d'ineptie. (Vives exclamations à droite et au centre).

Voilà bien la nouvelle concentration chère à M. Meline. Partout on voit deux surgir les candidatures qui sont destinées à combattre celles des vrais républicains.

VIOLENT TUMULTE

Aux huées de la droite et du centre, le gauche répond en exclamant M. Hubbard à différentes reprises.

M. Méline aux applaudissements de la droite et du centre, s'adresse à l'orateur.

Pourquoi n'ai-vous pas le courage d'inf-ruiter et de façon de dire que vous ne l'avez jugé par la Chambre. (Applaudissements à droite et au centre.)

M. Hubbard — Cela viendra, vous ne perdrez rien pour attendre.

M. Hubbard veut continuer, mais le centre et la droite crient en chœur, « Vote ces mesures ! Vote ! La question ! La question ! C'est un chaos infernal formidable.

M. Sarrien est impuissant à rétablir l'ordre. Le tumulte se prolonge. On voit le président parler, mais on n'entend rien. Au bout de quelques instants on comprend qu'il rappelle M. Hubbard à la question.

Le calme s'établit peu à peu.

M. Hubbard — *Il s'agit surtout, monsieur le président, de faire respecter la liberté politique.*

Vous demandez, M. Méline, de citer des faits ; nous pouvons sans mettre d'accord en votant une enquête sur cet élection.

M. Arthur Legrand, rapporteur, monte à la tribune et parle à faveur de la validation.

M. Hubbard. — Il est clair que le gouvernement veut y passer à accepter la demande d'enquête. (A gauche : il n'y a pas de danger).

Validation de l'élection

La demande d'enquête est mise aux voix et repoussée par **269** voix contre **262**.

L'élection est validée à mains levées.

Le Budget des Beaux-Arts

On reprend la discussion du budget des Beaux-Arts.

Les chapitre 32 à 54 sont successivement votés sans longs débats.

La séance est levée à 6 heures 55 et renvoyée à demain.

Physionomie de la Séance

La séance d'aujourd'hui qui paraissait devoir être fort calme, a été au contraire des plus mouvementés. Au lieu du budget des beaux-arts, dont l'ordre devait se dérouler avec la même placidité que jeudi dernier, nous avons eu, à propos de la récente élection du Havre, un débat d'une violence inouïe sur l'ingérence administrative dans les luttes électorales, en général et sur la politique intérieure du gouvernement. Ce débat, c'est M. Gustave-Adolphe Hubbard qui l'a soulevé et les incidents dont il a été sous